



LA VILLE DE QUEBEC

REGLEMENT No 1976

Pour amender le règlement de zonage dans le district Les Saules

A une assemblée du Conseil de Ville de la Ville de Québec, tenue à l'Hôtel de Ville dans la dite Ville le vingt-septième jour de janvier mil neuf cent soixante-douze (1972) conformément à la loi et en vertu d'un règlement passé par le Conseil, en conséquence d'icelle, et après l'accomplissement exact de toutes les formalités prescrites par le statut en tel cas fait et pourvu, à laquelle assemblée sont présents la majorité absolue des membres composant ledit Conseil de la Ville de Québec, c'est à savoir:

LE PRESIDENT INTERIMAIRE DU CONSEIL
Le Conseiller ROMAIN LANGLOIS

SON HONNEUR LE MAIRE,
J.-GILLES LAMONTAGNE

LES CONSEILLERS
BLAIS
BLANCHET
CAREAU
CLERMONT
COULOMBE

LAFORCE
MOISAN
PELLETIER
ROBITAILLE
ROY

Lu pour la première fois le 20 décembre 1971

Avis dans Le Soleil

Lu pour la deuxième fois et adopté le 27 janvier 1972

Approuvé par le Ministre des Affaires Municipales le 15 février 1972

ATTENDU les dispositions de l'article 15 de l'annexe I du chapitre 90 des lois de 1969;

IL EST ORDONNE et STATUE par règlement du Conseil Municipal de la Ville de Québec, et ledit Conseil ORDONNE et STATUE comme suit, savoir:

1.—Le règlement numéro 70 de Ville Les Saules adopté le 20 février 1964 et ses divers amendements est de nouveau amendé en modifiant le plan de zonage faisant partie intégrante dudit règlement comme suit:

- La zone PA-6 est diminuée au bénéfice de la zone CB-4,
- Les zones RC-14, RC-15, RC-12 et RC-13 sont annulées,
- La zone RC-18 est agrandie à même une partie de la zone PA-6,

Le tout conformément au plan préparé par le service d'Urbanisme de la Ville de Québec et daté du 28 octobre 1971, annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante;

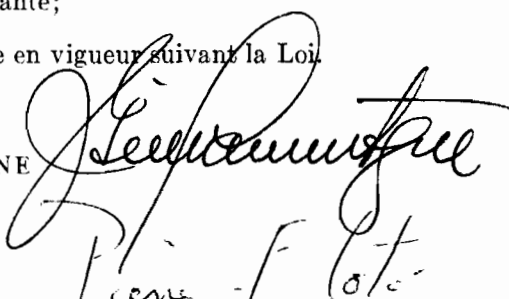
2.—Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi

Assentiment donné

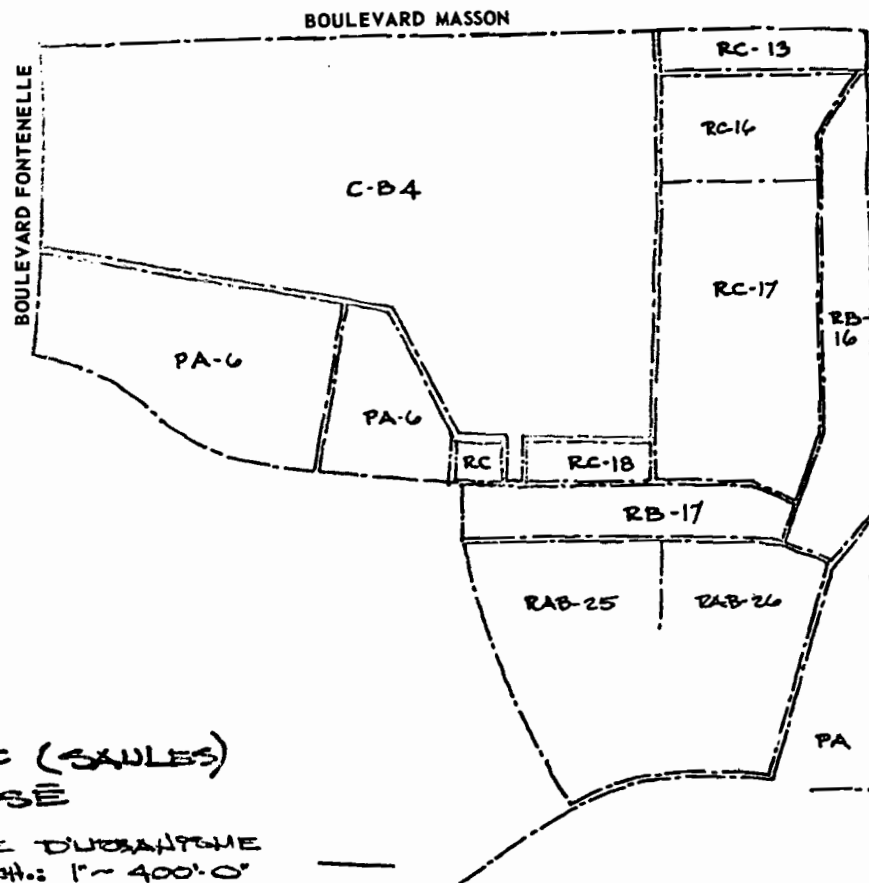
(S) J.-GILLES LAMONTAGNE
Maire

Contresigné et Certifié

Le Greffier de la Ville
(S) PIERRE F. COTE, avocat



Pierre F. Cote



VILLE DE QUÉBEC (SAULX)
ZONAGE PROPOSÉ

VILLE DE QUÉBEC, SERVICE D'URBANISME
DATE: 28 OCT. 1971 ECH.: 1" = 400' 0"